



Cabinet du ministre délégué aux Transports,
à la Mer et à la Pêche

Paris, le lundi 20 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Frédéric CUVILLIER lance une campagne de sensibilisation des professionnels avant l'obligation d'équiper les autocars d'un éthylotest anti-démarrage, le 1^{er} septembre 2015

Alors que les chiffres de la mortalité routière n'ont jamais été aussi bas, le Gouvernement est déterminé à poursuivre les efforts, notamment à travers des mesures de prévention telles que l'éthylotest anti-démarrage.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'équipement d'éthylotests anti-démarrage (EAD) dans les autocars neufs transportant des enfants est obligatoire. Le 1^{er} septembre 2015, cette obligation sera étendue à l'ensemble des autocars en circulation. Afin de préparer cette échéance, Frédéric CUVILLIER a souhaité la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation des professionnels du transport routier de voyageurs afin qu'ils équipent dès maintenant leurs véhicules. Aujourd'hui, sur les 70 000 véhicules que comprend le parc d'autocars concerné, environ un tiers est déjà équipé en EAD.

La collaboration des fédérations professionnelles de transport routier de personnes, engagées à relayer cette campagne auprès de l'ensemble des chefs d'entreprises, permettra une montée en puissance du déploiement du dispositif EAD jusqu'à la date butoir du 1^{er} septembre 2015.

Pour Frédéric CUVILLIER, « cet engagement collectif et responsable est essentiel pour assurer dans les meilleures conditions l'installation de ce dispositif, dont il faut rappeler l'objectif : rendre le transport par autocar encore plus sûr. Les progrès de la sécurité sur les routes doivent se poursuivre : aux efforts déployés par les pouvoirs publics, en matière d'amélioration des infrastructures de transport notamment, s'ajoutent la prise de conscience et la responsabilité de chacun, automobilistes et professionnels ».

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site du ministère à l'adresse suivante :
www.developpement-durable.gouv.fr/ead2015

Contact presse :
Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr